

**PLAN D'ACTION AXÉ SUR LES RÉSULTATS  
DE  
TÉLÉFILM CANADA**

MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41  
DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*  
**2009-2011**



## Table des matières

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET PÉRIODE COUVERTE.....</b>	<b>1</b>
<b>3. SOMMAIRE DES PROGRÈS ATTENDUS DANS L'ATTEINTE DES RÉSULTATS .....</b>	<b>3</b>
3.1 SENSIBILISATION .....	3
3.2 CONSULTATIONS .....	3
3.3 COMMUNICATIONS.....	3
3.4 COORDINATION ET LIAISON.....	4
3.5 FINANCEMENT ET PRESTATION DES PROGRAMMES .....	4
3.6 REDDITION DE COMPTES.....	4
<b>4. PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ.....</b>	<b>5</b>
4.1 SENSIBILISATION.....	5
4.2 CONSULTATIONS .....	6
4.3 COMMUNICATIONS.....	7
4.4 COORDINATION ET LIAISON.....	7
4.5 FINANCEMENT ET PRESTATION DES PROGRAMMES .....	8
4.6 REDDITION DE COMPTES.....	8
<b>5. LISTE DE DISTRIBUTION .....</b>	<b>9</b>

## 1. Introduction

Créée en 1967, Téléfilm Canada est une société d'État fédérale qui relève du Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien. Elle a pour mandat d'assurer le développement et la promotion de l'industrie audiovisuelle canadienne. La Société s'avère un instrument privilégié comme levier du secteur privé grâce au soutien qu'elle apporte aux industries du cinéma, de la télévision et des médias interactifs. Son rôle est de favoriser la production de films, de contenu pour les médias interactifs et de produits télévisuels canadiens qui reflètent la société canadienne, avec sa dualité linguistique et sa diversité culturelle, tout en encourageant leur diffusion au pays comme à l'étranger.

Téléfilm Canada apporte son soutien à l'industrie audiovisuelle canadienne en mettant sur pied des activités qui améliorent l'environnement et les conditions dans lesquels les créateurs de contenu canadiens assurent la création, la promotion, la vente et la distribution de leurs productions. Téléfilm Canada offre aux entreprises et aux créateurs de contenu du Canada des occasions de lever d'autres sources de financement au Canada et à l'étranger et de renforcer leur capacité grâce aux ventes et au développement des affaires réalisés lors des marchés. De plus, la Société met sur pied des initiatives de formation et des événements de grande qualité pour les professionnels de l'industrie, et offre des possibilités d'avancement professionnel aux créateurs de contenu, incluant ceux des minorités visibles, des communautés autochtones et des communautés de langue officielle. Une aide est accordée sous la forme de subventions aux festivals et aux événements qui contribuent à augmenter la visibilité des productions canadiennes auprès des auditoires canadiens. Des subventions sont également octroyées aux professionnels de l'industrie qui assistent à des festivals et des marchés internationaux. Enfin, Téléfilm Canada assure l'accréditation de coproductions en vertu d'accords officiels au nom du ministre du Patrimoine canadien.

En tant qu'institution fédérale désignée, Téléfilm Canada demeure fidèle à son engagement d'obtenir des résultats concrets en ce qui a trait à la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*. Le Plan d'action 2009-2011 indique les résultats clés, les activités, les extraits et les indicateurs de performance prévus pour chacune des catégories qui doivent faire l'objet d'un rapport, soit : sensibilisation, consultations, communications, coordination et liaison et reddition de comptes. Cette période de temps a été établie de façon à coïncider avec l'arrivée à échéance du plan d'entreprise 2010-2011 actuel.

## 2. Renseignements généraux et période couverte

**Organisme fédéral :** Téléfilm Canada

**Adresse :** 360, rue Saint-Jacques, bureau 600, Montréal, QC H2Y 1P5

**Site Web :** [www.telefilm.gc.ca](http://www.telefilm.gc.ca)

**Ministre responsable :** Ministre du Patrimoine canadien

**Mandat de l'institution fédérale :** Téléfilm Canada est un organisme culturel fédéral voué au développement et à la promotion des industries canadiennes du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias. La Société offre à l'industrie une aide financière et un levier stratégique pour lui permettre de produire des œuvres de grande qualité – longs métrages, séries dramatiques, documentaires, émissions pour enfants, émissions de variété et des arts de la scène et produits pour les nouveaux médias – qui reflètent la société canadienne, avec sa dualité linguistique et sa diversité culturelle.

**Haut fonctionnaire responsable de la mise en œuvre de la partie VII de la LLO (champion) :** M<sup>me</sup> Stella Riggi, directrice des ressources humaines  
**Courriel :** [riggis@telefilm.gc.ca](mailto:riggis@telefilm.gc.ca)

**Coordonnateur national responsable de la mise en œuvre de l'article 41 :** Jill Varley, conseillère principale en matière de politiques  
**Courriel :** [Varleyj@telefilm.gc.ca](mailto:Varleyj@telefilm.gc.ca)

**Période couverte par le Plan d'action :** 1<sup>er</sup> avril 2009 – 31 mars 2011

### **3. Sommaire des progrès attendus dans l'atteinte des résultats**

#### **3.1 Sensibilisation**

Différentes activités sont prévues afin d'accroître la sensibilisation des employés et la direction de Téléfilm Canada aux priorités relatives à la dualité linguistique et aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Celles-ci comprennent la création d'un plan de sensibilisation interne qui mettra principalement sur l'intranet afin de partager du matériel pertinent, comme de l'information sur la *Loi sur les langues officielles* et l'utilisation d'une langue seconde, le *Bulletin 41-42* et d'autres rapports et documents connexes. Du matériel imprimé sera également inclus au besoin dans les mises à jour à l'intention du conseil d'administration. Les nouveaux employés auront accès à de l'information pertinente transmise dans le cadre de séances d'orientation, et les RH prendront la dualité linguistique en considération au moment d'élaborer un nouveau plan sur les ressources humaines. Téléfilm veillera également à continuer d'offrir ses services dans les deux langues officielles et procédera au développement de ses politiques et de ses programmes en tenant compte de la réalité des CLOSM. Enfin, le coordonnateur national et le champion des langues officielles continueront de superviser la promotion de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* au sein de l'organisme avec l'appui de la haute direction.

#### **3.2 Consultations**

Téléfilm Canada continuera de consulter régulièrement les membres des CLOSM au sujet d'initiatives et de politiques pertinentes. Ainsi, nous prévoyons tenir des consultations sur les activités dans les langues officielles (ALO) une fois par année, tandis que des réunions officielles auront lieu de manière ponctuelle. La Société obtiendra également une rétroaction pertinente auprès des participants après la tenue des ALO en procédant à des sondages sur la satisfaction des clients et sur les résultats obtenus. De même, les Groupes de travail de langues française et anglaise continueront de recruter des membres auprès des groupes francophones et anglophones en situation minoritaire, afin d'assurer que leurs besoins seront pris en considération à mesure qu'évoluera ce fonds. Enfin, Téléfilm maintiendra sa participation dans des festivals et des événements pertinents destinés aux professionnels de l'industrie audiovisuelle provenant des CLOSM.

#### **3.3 Communications**

Téléfilm continuera d'offrir aux membres des CLOSM une information à jour sur ses programmes et ses services dans les deux langues officielles par l'entremise de ses publications et de son site Web. De plus, Téléfilm continuera d'offrir tout le contenu relatif à ses programmes et ses activités, ainsi que toutes les nouvelles, l'information commerciale et les publications institutionnelles dans les deux langues officielles sur son site Web ([www.telefilm.gc.ca](http://www.telefilm.gc.ca)). Des efforts seront déployés en vue de continuer à faire le suivi des abonnés en ligne, à les catégoriser et à accroître le nombre de personnes inscrites.

De même, Téléfilm veillera à ce que les médias qui couvrent les activités des CLOSM soient tenus au courant des faits nouveaux afin d'assurer que l'information est diffusée efficacement dans ces communautés. Téléfilm fera également appel, dans la mesure du possible, aux médias qui desservent les communautés en situation minoritaire afin de faire la promotion des activités.

Enfin, Téléfilm continuera d'utiliser le *Bulletin 41-42* pour informer les autres institutions fédérales et provinciales de ses programmes destinés aux CLOSM.

### **3.4 Coordination et liaison**

Dans le but d'assurer l'évolution des activités dans les langues officielles s'adressant aux CLOSM, Téléfilm cherchera à établir des partenariats avec d'autres partenaires publics ou privés, tels que l'ONF, la SRC ou TV5. Nous continuerons à participer activement aux activités destinées aux champions des langues officielles et aux événements s'adressant aux coordonnateurs nationaux. Comme Téléfilm entend devenir un signataire de l'Entente multipartite sur la culture en 2009-2010, et en tant que membre du Comité consultatif des initiatives internationales dont font également partie les autres organismes provinciaux, Téléfilm vise également à créer des liens plus étroits avec les provinces dans le but de poursuivre des objectifs communs. Nous continuerons d'utiliser le *Bulletin 41-42* afin de promouvoir les activités dans les langues officielles de Téléfilm auprès des autres institutions fédérales.

### **3.5 Financement et prestation des programmes**

Téléfilm continuera d'assurer que son soutien aux CLOSM demeure prioritaire et veillera à ce que cet appui fasse partie de ses priorités pour le marché de langue française et la région du Québec. La Société continuera d'allouer des ressources à des initiatives qui favorisent le développement des compétences des professionnels de l'industrie qui font partie des CLOSM. De plus, Téléfilm maintiendra son soutien aux festivals et aux événements connexes qui contribuent au développement professionnel et/ou à la promotion et la distribution de productions au sein des CLOSM. Grâce à son programme d'aide au doublage et au sous-titrage, Téléfilm continuera d'accroître la diffusion des longs métrages canadiens dans l'une ou l'autre des langues officielles.

### **3.6 Reddition de comptes**

Téléfilm Canada intègre le soutien aux CLOSM dans sa planification d'entreprise et ses mécanismes de reddition de comptes de différentes façons. Cela inclut notamment son plan d'entreprise, ses rapports annuels, ses évaluations des activités dans les langues officielles, ses sondages sur les résultats et ses sondages auprès des participants. Téléfilm continuera de faire le suivi et de faire état, par région et par programme, du niveau de ses investissements dans le développement professionnel ou des projets réalisés par des créateurs des CLOSM pour les programmes sous sa responsabilité. De plus, Téléfilm rendra compte chaque année des résultats atteints quant à la mise en oeuvre de l'article 41 de la LLO à l'aide des indicateurs de performance mentionnés dans ce Plan d'action. Des évaluations des programmes d'activités dans les langues officielles et d'aide au doublage et au sous-titrage sont prévues en 2009-2010. Toutes les activités d'évaluation contribuent à l'établissement des rapports généraux portant sur le deuxième objectif stratégique de Téléfilm, soit de donner aux professionnels des minorités visibles, des CLOSM et des communautés autochtones des occasions de progresser dans leur carrière.

## 4. Plan d'action détaillé

### 4.1 Sensibilisation

Résultat visé : Sensibilisation accrue des employés et des membres de la haute direction de Téléfilm à la dualité linguistique et aux priorités relatives aux CLOSM.		
Principales activités	Extrants prévus	Indicateurs
<p><b>Sensibilisation accrue à l'interne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Affichage de matériel en vue d'améliorer la sensibilisation à la dualité linguistique et aux priorités touchant les CLOSM.</b> Ex. : Fournir de l'information sur des sujets pertinents, c.-à-d. les parties 4 -7 de la LLO, les changements apportés à la LLO, les droits relatifs aux LO dans les régions bilingues, le rôle du champion des LO au sein de Téléfilm, etc.</li> <li>• <b>Afficher des outils relatifs à l'apprentissage d'une langue et à la dualité linguistique.</b> Ex. : Développer davantage la section « les mercredis bilingues » dans l'intranet; fournir du vocabulaire bilingue et des conseils au sujet des communications et des réunions bilingues; rechercher des outils en ligne/gratuits pour l'apprentissage d'une langue seconde et en faire la promotion.</li> <li>• <b>Rapports sur les activités de TFC :</b> Publier le plan d'action, les rapports annuels, les mises à jour sur la consultation et les résultats des sondages sur l'intranet et en faire part à la haute direction.</li> <li>• <b>Bulletin 41-42 :</b> À publier sous forme électronique dans l'intranet.</li> <li>• <b>Séances d'orientation :</b> Fournir de l'information sur la mise en oeuvre de l'article 41 de la LLO dans le guide d'orientation à l'intention des nouveaux employés et lors des séances d'orientation.</li> <li>• <b>Coordonnateur national et champion :</b> Continuer de superviser la promotion de l'article 41 de la LLO au sein de la Société.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Articles informatifs en ligne, sondages auprès des employés, outils et conseils pour l'apprentissage d'une langue</li> <li>• Éléments d'information pour les mises à jour à l'intention de la haute direction et du conseil d'administration</li> <li>• Formation et documentation sur les LO incluses dans le guide d'orientation</li> <li>• Plan sur les ressources humaines tenant compte de la dualité linguistique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'appels de fichier sur l'intranet pour du matériel connexe/satisfaction à l'égard de l'information diffusée en ligne mesurée par la question de la semaine, etc.</li> <li>• Niveau de l'engagement de la haute direction quant à l'intégration de l'article 41 dans la culture d'entreprise.</li> <li>• Les RH veillent à ce que les nouveaux employés et ceux de longue date reçoivent de l'information sur l'article 41; niveau de sensibilisation des employés.</li> <li>• Participation du coordonnateur et du champion des LO à des événements connexes et rétroaction de ceux-ci.</li> </ul>
<p><b>Service bilingue</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que Téléfilm respecte ses obligations conformément à son rapport à l'Agence de la fonction publique du Canada.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen annuel de Téléfilm sur les langues officielles, Agence de la fonction publique du</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % des publications sont bilingues; utilisation accrue des deux langues officielles lors des réunions.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que les publications externes et le site Web de Téléfilm demeurent entièrement bilingues.</li> </ul>	<p>Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contenu du site Web</li> </ul>	
<p><b>Élaboration des politiques et des programmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir à ce que l'élaboration des nouvelles politiques et des nouveaux programmes soit effectuée dans le respect des LO.</li> <li>• Veiller à ce que les Plans d'action nationaux et régionaux ainsi que les Plans de communication tiennent compte du développement des CLOSM.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documentation de l'analyse de l'impact sur les CLOSM</li> <li>• Plans d'action nationaux/régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de programmes/politiques analysés prenant en considération les LO et les CLOSM, le cas échéant.</li> <li>• Intégration des CLOSM dans la planification nationale/régionale.</li> </ul>

## 4.2 Consultations

**Résultat visé : Les représentants de l'industrie audiovisuelle qui font partie des CLOSM contribuent par leurs commentaires à l'amélioration des programmes existants et à la mise en œuvre de nouveaux programmes ciblés.**

Principales activités	Extrants prévus	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Téléfilm consulte les associations des minorités linguistiques francophones et anglophones sur une base annuelle au sujet des initiatives et des programmes pertinents.</li> <li>• Les directeurs de Téléfilm continuent de rencontrer les représentants des CLOSM de manière ponctuelle, afin d'encourager et d'appuyer le développement des organismes du secteur audiovisuel qui font partie de ces communautés, et pour participer à des activités pertinentes.</li> <li>• Nous allons maintenir la présence continue des représentants des CLOSM au sein des Groupes de travail de langues française et anglaise afin d'assurer que leurs besoins sont pris en considération.</li> <li>• Nous allons maintenir la participation à des activités et des études qui sont pertinentes pour les CLOSM, comme le Groupe de travail sur les arts médiatiques, l'Entente multipartite, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents de consultation et rapports</li> <li>• Sondages sur les résultats/sondages sur la satisfaction</li> <li>• Rapports trimestriels régionaux</li> <li>• Procès-verbaux des Groupes de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau de satisfaction des participants des CLOSM aux initiatives du programme ALO.</li> <li>• Niveau de soutien et de participation de Téléfilm aux activités des organismes des CLOSM ayant trait à l'industrie.</li> <li>• Présentation des changements pertinents apportés aux initiatives et aux programmes afin d'obtenir la rétroaction des Groupes de travail.</li> </ul>

### 4.3 Communications

**Résultat visé : Les membres des CLOSM reçoivent une information à jour sur les programmes et les services de Téléfilm dans les deux langues officielles.**

Principales activités	Extrants prévus	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>La division des communications de Téléfilm continue d'améliorer le site Web entièrement bilingue, la base de données des abonnés aux services en ligne et la liste des personnes ressources des CLOSM afin d'assurer une meilleure communication avec ces communautés.</li> <li>Téléfilm continue d'offrir ses principales publications dans les deux langues officielles.</li> <li>La direction des communications tient compte des CLOSM dans sa planification stratégique.</li> <li>Dans la mesure du possible, Téléfilm fait appel aux médias locaux des CLOSM afin qu'ils informent les communautés de ses programmes et de ses services.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste à jour des personnes ressources</li> <li>Suivi précis des abonnés à la base de données</li> <li>Site Web entièrement bilingue</li> <li>Plan de communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>% des documents de Téléfilm qui sont publiés simultanément et facilement accessibles dans les deux langues officielles.</li> <li>Nombre d'abonnés à la base de données en ligne qui se disent membres des CLOSM.</li> <li>Mesure dans laquelle les CLOSM sont incluses dans le plan de communication de Téléfilm/utilisation des médias des CLOSM pour la promotion.</li> </ul>

### 4.4 Coordination et liaison

**Résultat visé : La coopération et le partage des pratiques exemplaires avec nos nombreux partenaires améliorent le développement et la vitalité des CLOSM.**

Principales activités	Extrants prévus	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Téléfilm assiste aux réunions des coordonnateurs nationaux et régionaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.</li> <li>Téléfilm participe aux activités destinées aux champions des langues officielles.</li> <li>La signature de l'Entente multipartite sur la culture permet à Téléfilm de créer des liens plus étroits avec les provinces dans le but d'atteindre des objectifs communs.</li> <li>Faire appel au Comité consultatif des initiatives internationales, qui regroupe des représentants des organismes provinciaux, afin de promouvoir le programme des activités dans les langues officielles de Téléfilm.</li> <li>Utiliser le Bulletin 41-42 pour communiquer avec les autres institutions fédérales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparation en vue des réunions, au besoin.</li> <li>Signature de l'Entente multipartite.</li> <li>Articles de Téléfilm publiés dans le Bulletin 41-42.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Degré de participation de Téléfilm aux réunions du réseau des coordonnateurs nationaux et aux activités des champions des LO.</li> <li>Plus grande collaboration avec les provinces; utiliser des forums pour promouvoir les activités dans les LO.</li> <li>Fréquence de la contribution de Téléfilm aux articles et à l'information contenus dans le Bulletin 41-42.</li> </ul>

#### 4.5 Financement et prestation des programmes

**Résultats visés :** Les créateurs des CLOSM ont des occasions de progresser dans leur carrière et d'acquérir les compétences nécessaires pour éventuellement devenir des clients réguliers de TFC. Les auditoires au sein des CLOSM ont accès à des films et à des produits de divertissement interactif.

Principales activités	Extrants prévus	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Téléfilm continue d'allouer des ressources à des initiatives appuyant le développement des compétences des professionnels des communautés de langue française à l'extérieur du Québec, et des professionnels des communautés de langue anglaise au Québec, et contribue au développement de leurs projets.</li> <li>Téléfilm continue d'appuyer les événements et les festivals des organismes de l'industrie faisant partie des CLOSM.</li> <li>Téléfilm soutient le doublage et le sous-titrage de productions canadiennes dans l'une ou l'autre des langues officielles.</li> <li>Téléfilm cherchera à renforcer ses activités de développement de l'industrie en créant des partenariats avec des intervenants fédéraux, comme la SRC et l'ONF, ou du secteur privé, comme TV5, afin de mettre en œuvre des initiatives portant sur les ALO.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme structuré pour les activités dans les langues officielles assurant le développement des compétences ainsi qu'un soutien projet par projet.</li> <li>Fonds versés à des projets, des festivals et des événements.</li> <li>Des partenaires éventuels sont sollicités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau des ressources allouées à des initiatives et des programmes conçus pour promouvoir le développement professionnel au sein des CLOSM.</li> <li>Nombre de partenaires éventuels sollicités ou de partenariats créés.</li> </ul>

#### 4.6 Reddition de comptes

**Résultat visé :** La mise en œuvre de l'article 41 de la LLO est intégrée dans la planification et les mécanismes de reddition de comptes.

Principales activités	Extrants prévus	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>2009-2010 : Évaluation des programmes d'ALO et d'aide au doublage et au sous-titrage.</li> <li>Suivi du niveau des investissements de Téléfilm dans des projets développés dans des communautés linguistiques en situation minoritaire, par région et par programme.</li> <li>Rendre compte chaque année des résultats atteints quant à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO à l'aide des indicateurs de performance mentionnés dans le Plan d'action.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluations/sondages effectués</li> <li>Rapports annuels de Téléfilm</li> <li>Rapports annuels relatifs à l'article 41</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les recommandations émises à la suite des évaluations et des sondages sont prises en considération lors des éditions subséquentes des initiatives.</li> <li>Tendance pluriannuelle des ressources allouées aux CLOSM.</li> <li>Évaluation positive de Patrimoine canadien du rapport annuel relatif à l'article 41.</li> </ul>

## 5. Liste de distribution

- Comité permanent de la Chambre des communes sur les langues officielles
- Comité permanent du Sénat sur les langues officielles
- Commissaire aux langues officielles
- Groupes et organismes des CLOSM

Adresse Internet où se trouve le Plan d'action axé sur les résultats 2007-2008 de Téléfilm : <http://www.telefilm.gc.ca/01/175.asp?lang=fr>